

# Vœux 2017 : 7 ans de galère !



Vœux, pas de vœux ? Il aura fallu l'insistance du Maire de Roubaix pour que la direction organise les traditionnels vœux au personnel le 30 janvier, car sinon, nada pas de vœux.

Apparemment les « décideurs » n'ont pas digéré les citrons des vœux 2016. Il faut dire que la direction est dans la tourmente et dans la crainte de tout mouvement social à l'Hôpital.

Car les raisons de la colère fermentent depuis 7 ans et ce n'est pas une boîte de chocolat ( d'autant qu'il n'y en a pas pour tout le monde) qui effacera le passif de la direction.

Liste non exhaustive des raisons de la colère :

- 45 postes supprimés en gériatrie et depuis rien ne va plus (voix du nord du 24-1-17).
- Urgences : réorganisation au marteau et sanction des agents qui ne sont pas d'accord.
- Urgences : 6 mois de bagarre avec la direction et l'intervention de l'inspecteur du travail pour que l'expertise, pour risque grave, votée à l'unanimité par le CHSCT soit mise en place. Pendant ce temps les agents subissent.
- Neuro-vasculaire : Union sacrée au sommet contre le chef de service, celui-ci écoeuré quitte l'hôpital, remettant en cause, quoi qu'en dise la direction, l'activité du service.
- Blocs opératoires : depuis des années, violences, insultes, menaces, harcèlement. Le couvercle s'ouvre enfin et l'on découvre que le problème est dantesque. L'omerta n'a fait que conforter la situation délétère. A force d'avoir fait l'autruche, la direction pourra t'elle éviter l'explosion et les retombés sur la sacrosainte image de l'Hôpital ?
- L'avenir des agents administratifs et des techniques (électriciens, sécurité...)
- Contractuels : durée aléatoire des CDD, malléables, exploitables, ils sont mis à toutes les sauces et en perpétuelle période d'essai. Selon la réglementation, un contractuel sur un emploi vacant doit être stagiairisé, c'est un combat de la CGT.
- Heures supplémentaires : (+ de 100 000 heures) et ça monte, on atteint des sommets, ça use et c'est autant de postes en moins.
- Les droits des agents sans cesse bafoués, congés, repos, dimanche...
- Sous effectif : ça touche tous les services, tous les secteurs, les soins, les techniques, les administratifs et tous les grades de l'ASH au cadre sup, ça crée des conditions de travail délétères, des risques d'erreurs et de maltraitance, des tensions entre le personnel, cela à, quoi qu'en dise la direction, un impact négatif dans la prise en charge des patients et des résidents.
- Santé des agents : elle s'est fortement dégradée, TMS, risques psychosociaux, burn out, dépression. Un courrier du médecin du travail a alerté la direction. Le CHSCT n'a de cesse de dénoncer les mauvaises conditions de travail et l'impact sur l'état de santé des personnels, augmentation de l'absentéisme pour maladie à l'appui.
- Remplacements : à 18 heures, on vous appelle pour dépanner votre service ou un autre le lendemain à 6h30, pire vous êtes en après midi, à 16 heures on vous dit de rentrer chez vous pour assurer la nuit, ou bien on vous rappelle sur vos CA et c'est comme ça tout le temps, et si vous n'êtes pas d'accord on saura éventuellement s'en rappeler aux notations.
- Malheureusement c'est loin d'être complet et vous saurez compléter.

« Soigner  
HUMAINEMENT  
pas à la  
chaine »



La gestion actuelle de l'Hôpital prépare t-elle au mieux son intégration dans le G10 (groupement des Hôpitaux de Lille métropole/versant Nord-Est/Flandre intérieure) ? On peut fortement en douter !

**La CGT vous invite à ARRÊTER ce JEU de MASSACRE.**

**ENEZ nombreux aux vœux lundi 30 janvier à 17h au self Barbieux**

**Il est temps que le personnel sorte de sa réserve.**

Ce rassemblement est couvert par le préavis de grève de la CGT ->.



Madame PAUL  
Directrice de l'hôpital de Roubaix

Roubaix, le 24 janvier 2017

Objet : Préavis de grève lundi 30 janvier 2017.

Madame le Directeur,

La CGT des Hospitaliers de Roubaix dépose, pour l'ensemble des salariés du Centre Hospitalier de ROUBAIX, un préavis de grève reconductible, pour la journée de lundi 30 janvier 2017 à 0h00 à minuit, **sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1er et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 et** sous couvert des préavis Nationaux de la Fédération CGT Santé Action Sociale, conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

**Nous demandons avec les personnels, l'ouverture de véritables négociations en vue du règlement des revendications du personnel, à savoir :**

- La mise sous statut immédiate de l'ensemble des agents contractuel(e)s et précaires justifiant d'une année d'ancienneté au Centre Hospitaliers de Roubaix et dans la FPH.
- Le retour aux effectifs de 2009 dans les résidences de gériatrie.
- Le respect des maquettes dans les services de soins et le respect du service minimum de sécurité y compris hors mouvement de grève. Il est inacceptable qu'il y ait plus d'agent en poste les jours de grève.
- La mise en conformité immédiate des plannings de travail avec la réglementation.
- L'arrêt immédiat des rappels à domicile et la destruction immédiate de l'ensemble des informations personnelles détenues par l'encadrement dans les services et dans l'application E-planning.
- L'affectation poste par poste des agents administratifs, soignants et techniques à l'ouverture de la maternité Beaumont.
- La protection des agents des blocs opératoires.
- L'arrêt des discriminations selon la catégorie de l'agent. ASH, ouvrier, AS, agent administratif, infirmière, nous avons les mêmes droits qu'un médecin ou un directeur.
- L'arrêt des expérimentations d'organisations et réorganisations qui n'ont pas été présentées et débattues par les instances représentatives du personnel.
- La fin des dépassements de fonction.
- Le maintien du self personnel à la Fraternité et le renforcement des effectifs de cuisines.
- L'application du PPCR et l'ouverture de négociations sur le déroulement de carrière des catégories C soignant, technique et administratif.
- Le remplacement poste pour poste des arrêts, formations, temps syndicaux...
- La mutualisation des agents en restrictions médicales et des agents à temps partiel thérapeutique sur l'ensemble des pôles et des services de l'Hôpital.
- Le respect des agents et des collectifs de travail.
- Le respect des 3 semaines de congés pendant la période estivale.
- La prise en compte du travail réel et pas seulement du travail prescrit dans les fiches de postes.
- L'application du protocole RTT local à l'ensemble du personnel et l'arrêt de la suppression d'1/2 heure de RTT par jour d'arrêt. C'est illégal, pour 7H30 jour et 15 RTT la réglementation prévoit la suppression d'1 RTT pour 15 jours ouvrés d'arrêt. Le calcul est fait en fin d'année.
- La prise en compte de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble des structures de l'Hôpital en dehors des obligations légales de la sécurité incendie.

**Nous exigeons :**

- Le respect du droit de grève.
- La remise des tableaux d'assignations des personnels de l'établissement.

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 août 1981.

Nous vous rappelons que notre organisation sait prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.